

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 2 Juin 2024 9 heures à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾ RICHARD Stéphane

Je demande une modification de rédaction du PLU qui causerait court à toute mauvaise interprétation des parties. En l'occurrence, la phrase de haute contrainte avait été simplifiée. Une rédaction du type "aucune restriction sur le type de pose : au sol ou en surimposition" apporterait beaucoup de clarté et de fluidité dans les documents.

Cette demande concerne la pose des panneaux photovoltaïques. Sachant qu'une pose en intégration de toiture est : refusé par les installateurs, refusé par les assurances, apporte des risques de surchauffe et de dégradation des panneaux, réduit la production des panneaux.

M. Arango Alvar Jorge remise de documents sans corrigés un erron matériel sur la DK89 et 72 au 6 Rue Saint je suis satisfait que la modification ait été prise en compte

RICHARD

PJ 1

Christian Clavier

- je transmets la demande de M. Christian Clavier président de l'association du Prieuré Saint Thomas :
- inscription des places de parking places l'enceinte du Prieuré Saint Thomas le long de la rue du Prieuré Saint Thomas
- inscription du parking d'entrée de ce parking

Cette demande avait été faite par mail le 22 juin 2022

Voir en annexe les documents

Françoise Raymond

Receveur

13/04/2024